

François CALVET, en sa qualité de Sénateur des Pyrénées-Orientales, souhaite assurer les communes du Département de son soutien dans le développement de leurs projets.

Aussi, dernièrement, ce sont 5 communes qui ont bénéficié d'une subvention, dans le cadre de la réserve parlementaire :

- **Villeneuve de la Rivière** - 4000 € pour la pose d'un columbarium de 18 casiers pour le cimetière

- **Err** - 4000 € pour l'aménagement des édifices religieux (église St Génis / Chapelle de la Vierge)

- **Codalet** - 4000 € pour l'acquisition d'un bien permettant l'application de la loi sur l'accessibilité

- **Estavar** - 4000 € pour l'extension de la cantine scolaire

- **Llupia** - 5000 € pour la construction d'une cité administrative et culturelle

D'autres communes dont le dossier est actuellement en cours d'examen au Ministère de l'Intérieur se verront également attribuer une subvention pour permettre la réalisation des projets dont François CALVET mesure toute l'importance.